



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**



Affaire suivie par : Thierry Larrière

Épinal, le 03/06/2022

Pôle / Service : UDAP des Vosges

L'Architecte des Bâtiments de France

Tél : 03 29 29 25 80

à

Courriel : udap.vosges@culture.gouv.fr

Réf : TL/PC *1167-22*

Monsieur le Maire de Golbey
2 rue de l'Hôtel de Ville
B.P. 18
88191 GOLBEY Cedex

Objet : révision du PLU de la commune de Golbey - Caserne Haxo

Monsieur le Maire,

Par un courriel en date du 24 mai 2022, vous m'avez transmis un dossier relatif à la révision du PLU de votre commune, concernant la Caserne Haxo.

Vous me conviez à une réunion de travail relative à des opérations de déconstruction et dépollution du site Haxo. Je vous informe que je ne pourrai pas assister au groupe de travail et je vous prie de m'en excuser.

Après une étude attentive de votre demande de révision du PLU, je vous informe de mes remarques ci-après.

I - Monuments historiques

La commune de Golbey n'est liée pas sur son territoire, aux servitudes des Monuments Historiques (Code du Patrimoine)

II - Projet de révision du PLU, remarques à prendre en compte

1 – Modification du règlement des zonages UL, Uga, UR, N, 1 Aur, 2AUr qui constituent l'emprise de la Caserne Haxo.

Zones UL,UR, 1 Aur et 2AUr :

Je ne suis pas favorable à la déconstruction des bâtiments de la Caserne Haxo. Ceux-ci sont les témoins d'une période de l'histoire qui doivent être préservés.

La démarche d'une réhabilitation des bâtiments est possible et rentre dans un projet de Bilan Carbone qui doit être positif. Le profil d'une déconstruction peut engager des effets non escomptés et négatifs à posteriori.

En effet, une déconstruction aura un impact prégnant sur l'environnement urbain et naturel de la commune.

Concernant la dépollution, de nombreux exemples de réhabilitation de sites industriels ou militaires sont à prendre en compte pour préserver la totalité des bâtiments.

La dépollution d'un bâtiment, qu'il soit réhabilité ou démoli, exigera le même protocole de procédure de décontamination concernant le plomb, l'amiante ou autres, afin d'éviter une pollution de l'espace naturel immédiat.

Je citerai comme opération positive la réhabilitation des bâtiments du casernement du quartier de la Magdeleine, sur la Ville d'Epinal. Cette opération entre dans une démarche raisonnée de la construction, et en est l'un des exemples les plus remarquables du département pour la préservation et la réhabilitation du patrimoine du XIXème siècle.

Zones UGa et N

Pas d'observation particulière

III – Conclusion

Je suis défavorable à la démarche de déconstruction des bâtiments de la caserne Haxo, suite à mes arguments développés ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry LARRIERE
Architecte des Bâtiments de France
Chef du Service Départemental de
l'Architecture et du Patrimoine des Vosges

